



Strasbourg, le 6 janvier 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Signature d'une convention de partenariat en vue de la reconnaissance au grade de licence du diplôme d'Etat infirmier

**Martine Calderoli-Lotz**, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Alsace, représentant Philippe Richert, Ministre chargé des Collectivités territoriales, Président du Conseil Régional, **Alain Beretz**, Président de l'Université de Strasbourg, **Alain Brillard**, Président de l'Université de Haute Alsace, **Bernard Ludes**, Doyen de la Faculté de médecine, **Alain Brugière**, Administrateur du Groupement de coopération Sanitaire des IFSI d'Alsace, et **Marie-Hélène Gillig**, Présidente de la Fondation Vincent de Paul, ont signé, le 22 décembre 2010, en présence du Directeur Général de l'ARS, **Laurent Habert**, la convention de partenariat concrétisant l'intégration de la réforme des études d'infirmier dans le processus Licence Master Doctorat.

Cette convention prévoit une concertation relative à la mutualisation des orientations et des expériences pédagogiques. Elle définit la contribution des universités aux enseignements et aux jurys d'examens et organise leur participation aux instances pédagogiques des instituts de formation en soins infirmiers<sup>(1)</sup>. Elle prévoit également les modalités d'évaluation des formations par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Enfin, elle ouvre aux étudiants les services proposés par l'Université (Crous, accès aux bibliothèques universitaires, aux centres de ressources informatiques et de langue...).

Un comité de suivi, présidé par la Région Alsace, sera chargé du suivi de la bonne application des objectifs et des engagements pris par les différents partenaires, dans le cadre de la convention et des financements alloués. Il est rappelé que la Région est en charge des agréments des instituts de formation paramédicaux et de leurs directeurs.

**Pour l'ensemble des personnels infirmiers et les instituts de formation en soins infirmiers, il s'agit d'une avancée fondamentale de reconnaissance professionnelle tant du point de vue de l'intégration de la formation dans un cursus universitaire, que du point de vue des revalorisations et des perspectives de carrière.**

\* \* \*

#### Contacts presse :

##### **Région Alsace**

Gaëlle Tortil : 03 88 15 69 84 – 06 78 79 93 36 - [gaelle.tortil@region-alsace.eu](mailto:gaelle.tortil@region-alsace.eu)

##### **Université de Strasbourg :**

Gaëlle Talbot - 03 68 85 14 36 - [gaelle.talbot@unistra.fr](mailto:gaelle.talbot@unistra.fr)

##### **Agence régionale de santé**

<sup>(1)</sup> L'Alsace compte 10 IFSI : 3 dans le Haut-Rhin, à Colmar, Rouffach et Mulhouse, dont la rentrée est en septembre et 7 dans le Bas-Rhin, à Saverne, Haguenau, Brumath, au CHU Strasbourg, au Groupe hospitalier St Vincent de Strasbourg, à Erstein et Sélestat, dont la rentrée est en février. En 2010, le quota de formation, fixé par arrêté ministériel, était de 895 places.

